

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 101 (1975)
Heft: 1

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours de projets pour la construction de bâtiments scolaires et d'équipements communaux.

Le Jury, présidé par M. Paul Waltenspuhl, architecte FAS, ingénieur SIA, a pris la décision de primer les projets suivants :

Premier prix : Fr. 10 000.—

Projet : **Andante cantabile**
François Bouvier
architecte SIA

Deuxième prix : Fr. 9000.—

Projet : **Quadrille**
Virginio et Jacques Malnati
architectes SIA
Georges Gagliardi
Aygen Arikok
Albert Clerc
collaborateurs

Troisième prix : Fr. 7000.—

Projet : **Gamin**
Jean-Pierre Dom
architecte FAS

Quatrième prix : Fr. 5000.—

Projet : **Cil**
Georges Brera
architecte FAS
Peter Boecklin
architecte SIA
Bernard Mocellin
Paul Hirschi
Alain Rosset
collaborateurs

Cinquième prix : Fr. 4000.—

Projet : **Via**
Bernard Erbeia
Architecte EAUG
Pascal Loutan
Michel Grunner
collaborateurs

Sixième prix : Fr. 3000.—

Projet : **Panda**
Raymond Tschudin
architecte FAS-SIA

Le Jury a décidé de proposer l'achat des projets suivants :

Projet : **Valérie**
Pierre Marendaz
Jean-Paul Hirt
architectes EAUG

Fr. 3000.—

Projet : **C.C.**
Arnold Meichtry
architecte ETS

Fr. 2000.—

Le Jury déclare que le projet primé en premier rang justifie un mandat d'exécution à son auteur.

Les projets seront exposés à la salle de réunions de l'école de la Californie, à Vérenaz, du lundi 16 au samedi 28 décembre 1974.

Le public aura accès à la salle les jours ouvrables (du lundi au vendredi) de 18 à 20 heures ; le samedi de 10 à 12 heures.

L'exposition sera fermée les 22, 24 et 25 décembre 1974.

Les projets que ne sont ni primés ni achetés pourront être retirés par leurs auteurs, du lundi 6 janvier au vendredi 17 janvier 1975, à la Mairie de Corsier, le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14 à 17 heures.

Contrairement à ce qui est indiqué à l'article 6 du règlement du concours, les participants ayant présenté un projet pourront récupérer leur finance d'inscription du 6 au 17 janvier 1975, à la Mairie de Corsier, aux jours et heures indiqués ci-dessus.

Le Maire :
Jean Buffet